

DIMANCHE 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2024 - 9H00



# CORRIDA DE THIAIS

25<sup>e</sup>  
EDITION



TEE-SHIRTS  
DIPLOMES  
MEDAILLES  
OFFERTS  
A TOUS



**10KM • 5KM**

**COURSES ENFANTS 1,5KM • 5KM MARCHÉ**

informations inscriptions

**01 48 92 42 58**

[www.corridadethiais.com](http://www.corridadethiais.com)

BANQUE POPULAIRE  
RIVES DE PARIS  
proche et engagé



**l'Adresse**  
l'immobilier coopératif  
Agence de Thiais

## Une organisation Maire de Thiais - COCPT



Les inscriptions s'effectuent uniquement  
par internet sur les sites

[www.corridaethiais.com](http://www.corridaethiais.com) ou [www.sport-up.fr](http://www.sport-up.fr)

## **ATTENTION !!!** **Le dossard contient la puce**

(Ne pas essayer de retirer la puce du dossard)  
Cette puce est jetable, il n'est pas nécessaire  
de la restituer après la ligne d'arrivée  
Le dossard doit être clairement visible sur le devant  
du T-shirt et attaché aux 4 coins.  
Il ne doit pas être plié, découpé ou froissé.



Ne pas plier



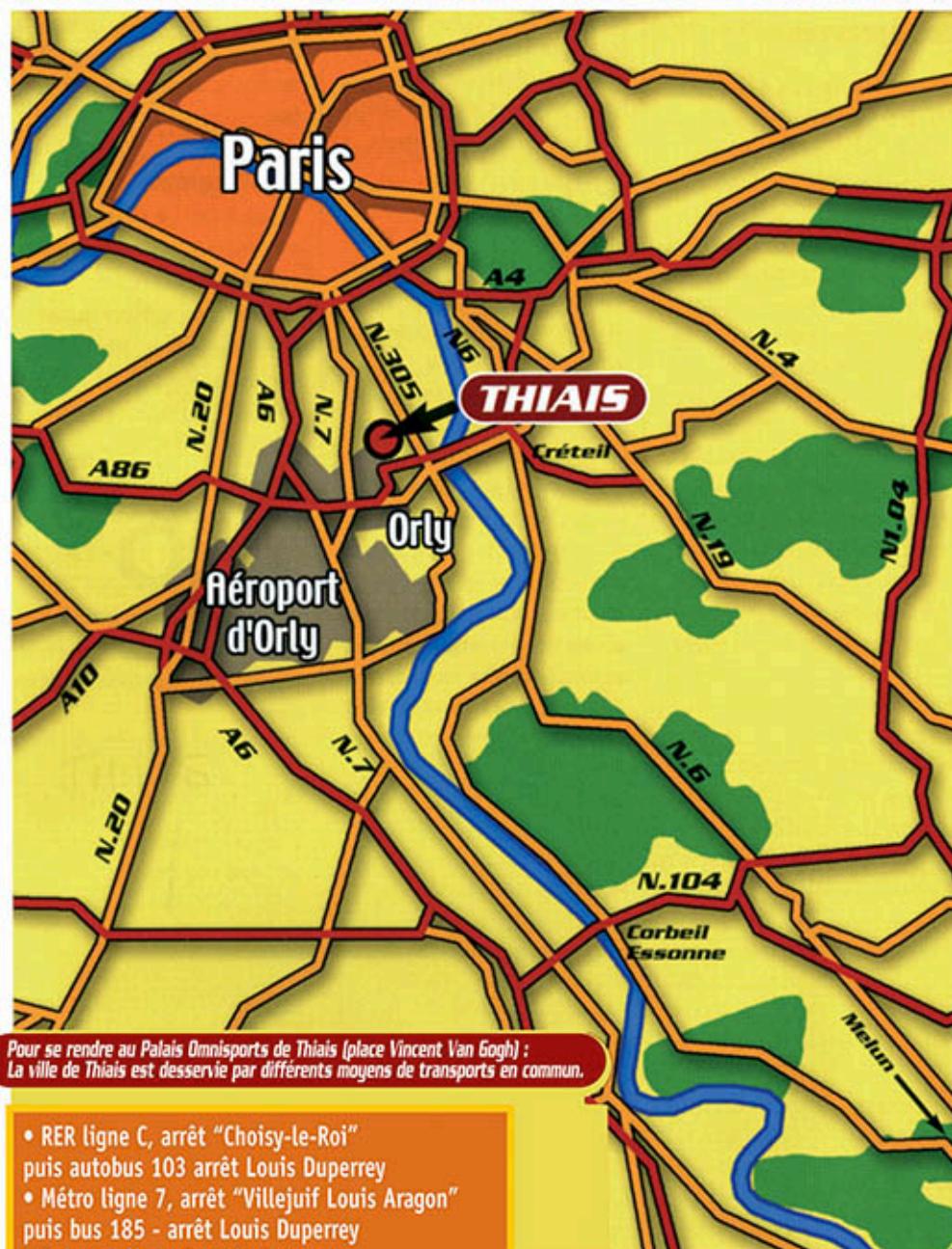
Ne pas découper



Ne pas froisser



## COMMENT SE RENDRE À THIAIS?



Pour se rendre au Palais Omnisports de Thiais (place Vincent Van Gogh) :  
La ville de Thiais est desservie par différents moyens de transports en commun.

- RER ligne C, arrêt "Choisy-le-Roi"  
puis autobus 103 arrêt Louis Duperrey
- Métro ligne 7, arrêt "Villejuif Louis Aragon"  
puis bus 185 - arrêt Louis Duperrey
- Tramway ligne 7, arrêt Bretagne
- Par la route : RN7 sortie Thiais / A86 sortie 24
- A 7 km de Paris par RN7

## REGLEMENT des EPREUVES

### ART.1 Organisation

Mairie de Thiais  
C.O.C.P.T

### ART.2 Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent :  
**Uniquement par Internet sur les sites [www.corridadethiais.com](http://www.corridadethiais.com) ou [www.sport-up.fr](http://www.sport-up.fr)**

Tarifs : • Jusqu'au 01 octobre 2024 : 16€ pour les 10km, 12€ pour le 5km et 12€ pour le 5km marche et 4€ pour les 1,5km.

• A partir du mardi 02 octobre 2024 : 19€ pour les 10km, 15€ pour le 5km, 15€ pour le 5km marche et 4€ pour les 1,5km.

• Sur place le samedi 30 novembre : 23€ pour les 10km, 19€ pour le 5km, 19€ pour le 5km marche et 5€ pour les 1,5km

Gratuit pour les écoles primaires de Thiais, pour bénéficier de la gratuité la date limite d'inscription est le vendredi 22 novembre 2024.

Pas d'inscription le dimanche matin (jour de la course).

Pour les mineurs : l'autorisation parentale est obligatoire pour leur participation aux courses.

Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- Bulletin d'engagement officiel dûment complété,
- Paiement des droits d'engagement (paiement uniquement par carte bancaire, en espèces ou paiement par chèque à l'ordre de C.O.C.P.T)
- Numéro de PPS, ou Certificat médical ou copie de votre licence sportive en cours de validité (voir la liste des licences acceptées)
- Autorisation parentale pour les mineurs

Attention : Ne seront acceptés que les certificats médicaux délivrés par un médecin, datés de moins de 1 an à la date de la course et portant mention de la clause suivante : «ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou athlétisme en compétition, ou sport en compétition.

### ART.3 Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer au palais Omnisports place Vincent Van Gogh 94320 Thiais sur présentation d'une pièce d'identité :

- le samedi 30 novembre de 10h à 12h et de 14h à 18h00
- le dimanche 01 décembre de 8h à 8h55 pour la course de 5 km, de 8h à

9h pour le 5km marche, de 8h à 10h05 pour la course de 10km et de 8h à 9h35 pour la course de 1,5km.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun changement de course, ou changement de nom n'est autorisé.

### ART.4 SAS préférentiel

Sur la zone de départ il y aura un SAS préférentiel pour la course de 10 Km Hommes : pour les coureurs justifiant en 2023 ou 2024 d'un temps inférieur à 37'

Femmes : pour les femmes justifiant en 2023 ou 2024 d'un temps inférieur à 43'

Pour pouvoir bénéficier d'un dossier préférentiel un justificatif de performance sur un 10km officiellement mesuré par la FFA en 2023 ou 2024 est OBLIGATOIRE (coupures de journal, résultat Internet...) et à joindre à votre inscription pour être pris en compte.

### ART.5 Parcours

Le parcours de 10km mesuré officiellement et conforme au règlement de la commission nationale des courses hors stade.

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés nés en 2008 et avant (pour les courses de 5km et 10km.

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FFA. Des contrôles pourront être effectués durant l'épreuve. Afin d'assurer les parfaites conditions de régularité de course tout athlète s'inscrivant sous un nom de club sans indiquer son numéro de licence sera considéré comme « non licencié ». Le parcours de 1,5km en une boucle est fermé à la circulation.

Le 5km marche est à allure libre et n'es pas chronométré (le certificat médical n'est pas obligatoire). Un dossard vous sera attribué et un classement sera effectué.

### ART.6 Horaires et dates

Dimanche 01 décembre 2024

- 9h00 : course de 5 km
- 9h05 : marche de 5km
- 9h40 : course de 1,5km
- 10h10 : course de 10km

### ART.7 Départ et Arrivée

Départ : Palais Omnisports de Thiais place Vincent Van Gogh  
Arrivée : Stade Jack Baudequin Place Vincent Van Gogh

### ART.8 Ravitaillement et logistique

Il y aura un ravitaillement au 5e km et après chaque course. Vestiaires et douches au palais omnisports consignés gardées.

### ART.9 Service médical

Il est assuré par un médecin et l'Unité Mobile de Premiers Secours

### ART.10 Sécurité

Elle est assurée par la police municipale, l'Unité Mobile de Premiers Secours et des bénévoles ainsi que les commissaires de course à tous les carrefours.

### ART.11 Responsabilité

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible, porté et placé sur le torse lors de la course.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### ART.12 Annulation

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué. Accident ou vols : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

### ART.13 Récompenses

Primes de (300€, 200€, et 100€) pour les trois premiers H et F du 10Km

- 1 coupe aux trois premiers du classement général (Les coupes ne sont pas cumulables)

- 1 coupe aux trois premiers de chaque catégorie (jusqu'à sénior)

- 1 coupe au premier de chaque catégorie (à partie de master 0 jusqu'à master 10)

- 1 Tee-shirt technique à chaque participant

- 1 coupe aux trois premiers handisports (sur le 10Km)

- 1 médaille millésimée à chaque arrivant

- 1 récompense spéciale à tous les coureurs déguisés, arrivants

- 1 coupe challenge du nombre

- 1coupe challenge interscolaire (écoles primaires de Thiais 300€ de bons d'achat)

- 1 médaille et un tee-shirt à tous les participants du 5km marche

#### ART.14 Horaires de la remise des récompenses

Course de 5Km : 10h15  
Course de 1,5Km : 10h15  
Course de 10Km : 11h30

#### ART.15 Classements

Affichage des résultats sur le site [www.corridadethiais.com](http://www.corridadethiais.com) et [www.sport-up.fr](http://www.sport-up.fr)

#### ART.16 Certificat médical

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés FFA ou non, à partir de la catégorie Cadet pour le 10 km (né en 2009 ou avant, et à partir de la catégorie Minime pour le 5 km (nés en 2011 et avant).

La course 1,5 km est ouverte aux enfants nés entre 2012 et 2018 (éveil athlétisme, poussin(e) et benjamin). Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Toute participation à cette compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

- d'une licence Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).

- OU -

- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FGST)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

- OU -

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis

en place par la FFA via sa plateforme dédiée <https://pps.athle.fr> dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

- OU -

- d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'original ou la photocopie du certificat médical sera conservé un an par l'organisateur.

Tout dossier sera considéré comme incomplet s'il ne comporte pas l'ensemble des pièces suivantes :

- bulletin d'engagement officiel dûment complété

- paiement des droits d'engagement (paiement par carte bancaire ou paiement par chèque à l'ordre du COCPT)
- PPAS ou certificat médical ou copie de votre licence sportive comme spécifié ci-dessus

Attention : Ne seront acceptés que les certificats médicaux délivrés par un médecin, datés de moins de 1 an à la date de la course et portant mention de la clause suivante : « ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

Ces dispositions s'appliquent également aux coureurs étrangers.

Pour la course de 1,5 Km et la marche de 5 km, le certificat médical n'est pas obligatoire.

#### ART.17 Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms prénom adresse et si possible votre numéro de dossard

#### ART.18 Droit d'image

J'autorise expressément les organisateurs de la corrida de Thiais ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître prises à l'occasion de ma participation à la corrida de Thiais sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### ART.19 Le chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un chronométriste agréé par la FFA utilisant un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Le temps de chaque concurrent sera donc le temps réel, et non le temps décompté au coup de pistolet. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.



# AMBIANCE FESTIVE !

En famille ou entre amis, venez vivre une journée de plaisir de joie et de bonne humeur!!!



Catégories	Année de naissance	Distances	Coûts d'engagement
Eveil athlétique	2016 et après	1,5 km	4 €
Poussins	2014 et 2015	1,5 km	4 €
Benjamins	2012 et 2013	1,5 km	4 €
Minimes	2010 et 2011	1,5 km	4 €
Cadets	2008 et 2009	5 ou 10 km	12 € ou 16 €
Juniors	2006 et 2007	5 ou 10 km	12 € ou 16 €
Espoirs	2003 et 2005	5 ou 10 km	12 € ou 16 €
Séniors	1986 et 2002	5 ou 10 km	12 € ou 16 €
Masters	1985 et avant	5 ou 10 km	12 € ou 16 €
Toutes catégories	ouvert à tous	5 km marche	12 € ou 16 €



**Vous souhaitez réaliser une performance,  
courrez avec les meneurs d'allures correspondant à votre temps idéal.**

# EN CADEAU À TOUS LES PARTICIPANTS

1 Tee-shirt  
technique  
(illustration originale créée  
par Michel Marguinot)



La médaille  
millésimée  
à tous les  
arrivants



et le diplôme personnalisé  
à télécharger sur  
[www.corridadethiais.com](http://www.corridadethiais.com)

+ 1 TS manches longues à tous les coureurs arrivants déguisés







BANQUE POPULAIRE  
RIVES DE PARIS



*proche et engagée*

**l'Adresse**

l'immobilier coopératif

Agence de Thiais



**Carrefour**  
BELLE-EPINE

**D8**

ESPRESSO EXCELLENCE

**Beke**  
AUTOMOBILES

**SUZUKI**

94 THIAIS RN7

